



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

Le Vice-Premier Ministre

**MOT DE CIRCONSTANCE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINA-
TION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT A LA JOURNEE DE PRESENTA-
TION PAYS A LA 14ème RENCONTRE ANNUELLE DE L'INVESTISSE-
MENT, AIM 2025**

**Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement de la RDC ;
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement des Emirats Arabes Unis ;
Monsieur le Ministre du Commerce Extérieur de la RDC ;
Monsieur le Directeur Général d'AIM ;
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises ;
Mesdames et Messieurs les Investisseurs et Opérateurs économiques ;
Distingués invités en vos titres et qualités,**

Je suis honoré de prendre part à ce Congrès annuel qui vise à promouvoir l'avenir de l'investissement dans le monde et son impact, en créant notamment un cadre plus équilibré pour identifier les opportunités de partenariat et libérer le potentiel de chaque entreprise, pays ou région.

Je réitère les remerciements de la République Démocratique du Congo déjà exprimés par Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation de la République Démocratique du Congo et pour cette plateforme dédiée à la présentation des opportunités d'investissement dans notre pays.

**Mesdames et Messieurs ;
Distingués invités,**

Comme pour tous pays ici représentés, la mobilisation de plus d'investissements possibles aussi bien nationaux qu'étrangers est un défi pour la République Démocratique du Congo.

Ce défi est au cœur de l'action du Gouvernement qui a doté le pays d'un Plan National Stratégique de Développement couvrant la période allant de 2024 à 2028, PNSD en sigle, à l'effet de traduire en actions la vision de Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef l'Etat, qui consiste à fonder un État moderne, vaincre la pauvreté, décrétée grande cause nationale, pour construire un Congo fort, tourné vers son développement, dans la paix et la sécurité, un Congo réconcilié avec lui-même.

Sur cette base, et pour aider le pays à faire face aux impératifs de son développement, le PNSD 2024-2028, cadre fédérateur et unique de référence de toutes les interventions du Gouvernement et de ses partenaires, réitère les engagements du Chef de l'Etat, tout en les déclinant en actions et projets de développement, assortis des indicateurs et des coûts pour leur mise en œuvre, autour de cinq domaines de concentration, à savoir :

- **L'amélioration de la gouvernance ;**
- **La diversification de l'économie ;**
- **Le développement du capital humain ;**
- **Le développement des infrastructures et l'aménagement du territoire ;**
- **Et le développement durable et équilibré des provinces :**

Mesdames et Messieurs ;

Distingués invités,

Comme vous pouvez bien le comprendre, la mise en œuvre des programmes et projets de développement prioritaires sur ces cinq domaines de concentration a un coût qui s'élève globalement à environ 94,30 milliards de dollars américains.

Les financements prévisibles pour le quinquennat sont estimés à 50,55 milliards de dollars américains, soit 53,60% du coût total, dégageant ainsi un gap de financement de 43,76 milliards de dollars américains, soit 46,40% du coût total des besoins de financement que le Gouvernement devrait mobiliser.

Pour combler ce gap de financement, le Gouvernement a mis en place une stratégie de mobilisation des ressources additionnelles reposant sur les piliers suivants :

a. Les politiques de financements publics ;

b. Les politiques des financements privés : celles-ci sont portées par deux leviers à savoir : (i) le cadre de partenariat public-privé ; et (ii) l'amélioration du climat des affaires.

En effet, s'agissant du Partenariat Public-Privé, le Gouvernement a réaffirmé, à travers son Programme d'Actions, sa volonté d'y recourir comme mécanisme alternatif de mobilisation des financements et de l'expertise du secteur privé, afin de relever les défis liés au développement des infrastructures et à la fourniture des services publics de base.

Cette ambition a été concrétisée par la mise en place d'une Unité chargée d'assurer la coordination des Partenariats Public-Privé (UC-PPP), en contribuant notamment à l'amélioration qualitative des négociations et de l'exécution des contrats de partenariat public-privé.

Pour votre information, je signale que l'équipe dirigeante de cette Unité fait partie de cette délégation et a sélectionné dans son Portefeuille une liste de projets d'infrastructures présentant un grand potentiel de structuration et de réalisation en Partenariat Public-Privé, que vous pouvez consulter et capter.

Dans le même ordre d'idées, conscient de la nécessité d'assurer la sécurité juridique et judiciaire des investissements ainsi mobilisés, le Gouvernement de la République est activement engagé dans **un processus dynamique d'assainissement de son environnement d'affaires.**

A ce jour, cet engagement est concrétisé par l'adoption d'une **nouvelle Feuille de route des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires**, qui comprend des mesures urgentes, à court, moyen et long terme dans divers secteurs socioéconomiques importants, à mettre en œuvre.

Pour assurer une appropriation de cette Feuille de route par les différentes parties prenantes, le processus de son élaboration a été marquée par une approche très inclusive et participative, avec l'implication directe du secteur privé, bénéficiaire de ces réformes et du collectif des ambassades et missions diplomatiques dont les recommandations ont été prises en compte. Cette feuille de route est aussi alignée aux différents indicateurs des agences et organismes internationaux de notation en la matière.

Pour l'essentiel, les réformes y portées couvrent la fiscalité, les services financiers, les services publics, la sécurité juridique et judiciaire, le commerce, les marchés et la concurrence.

Par ailleurs, hormis les différentes lois, textes et garanties juridiques mis en place au niveau national pour renforcer la sécurité juridique et judiciaire, la RD. Congo a adhéré à plusieurs mécanismes tant régionaux que continentaux entre autres, les accords bilatéraux et multilatéraux de sécurisation et de protection des investissements.

En ma qualité de Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, responsable direct au niveau de l'Exécutif des questions des investissements et de l'assainissement de l'environnement des affaires, je puis vous assurer solennellement de mon engagement personnel de jouer pleinement mon rôle et de la solidarité de tout le Gouvernement pour assurer un suivi efficacité de la mise en œuvre des réformes portées dans la Feuille de route.

La République Démocratique du Congo est une terre d'investissements. C'est là que le présent et l'avenir de notre planète se jouent. C'est donc maintenant le bon moment de prendre le risque afin de profiter de nombreuses opportunités, car demain sera trop tard et la concurrence s'annonce rude.

Je profite de cette occasion pour faire une annonce !

Le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement va organiser, au deuxième semestre de cette année, la Conférence des investisseurs et des bailleurs de fonds.

L'objectif de cette conférence est de réunir des investisseurs et des bailleurs de fonds venus du monde entier, afin de mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation de divers projets de grande envergure dans notre pays. Vous y êtes d'ores et déjà invités.

Notre Ambassadrice aux Émirats Arabes Unis, **Madame Marie NDEKA OPOMBO**, sera notre point focal attiré pour vous tenir informés de l'évolution des préparatifs de cette conférence et des modalités de participation.

Tout en invitant tous à ce grand forum, je vous prie d'être rassurés que le pays ne ménagera aucun effort pour rendre votre séjour agréable et vos projets d'investissements une réalité.

Je vous remercie.